

RÈGLEMENT DU CONCOURS

"LES WEB'TROPHÉES DE LA CÔTE D'OPALE"

Article 1 - Les organisateurs

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale, de Calais, de Dunkerque et de St-Omer-St-Pol organisent la 1^{ère} édition du concours "Les Web'Trophées de la Côte d'Opale", destiné à élire les meilleurs sites internet d'entreprise. Adresse de dépôt des candidatures : contact au recto de ce document.

Article 2 - L'objet du concours

Le concours comprend 2 catégories :

- ✓ **Catégorie "Commerces de détail, Hôtellerie – Restauration"** : commerces de proximité, services aux particuliers et cafés, hôtels, restaurants.
- ✓ **Catégorie "PME-PMI"** : entreprises ou établissements de moins de 250 salariés ayant une activité liée à l'industrie, aux services destinés aux professionnels, au bâtiment ou au commerce de gros.

L'objectif du concours "Les Web'Trophées de la Côte d'Opale" est de :

- ✓ valoriser et labelliser les meilleurs sites internet d'entreprise,
- ✓ mettre en valeur les compétences et les savoir-faire des entreprises,
- ✓ illustrer l'importance des contenus professionnels sur internet,
- ✓ permettre une prise de conscience des chefs d'entreprises & commerçants de l'impact et des enjeux d'internet pour leur développement économique.

Article 3 - A qui s'adresse ce concours ?

- ✓ Ce concours gratuit s'adresse aux entreprises, personnes physiques ou morales de moins de 250 salariés, **inscrites au RCS et ressortissantes des CCI de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale, Calais, Dunkerque et St-Omer-St-Pol.**
 - ✓ Sont exclus les sous-traitants de ces entités : sociétés de conception multimédia, en activité principale ou secondaire.
 - ✓ Toute société en relation directe dans l'organisation du concours ne peut être candidate.
 - ✓ Les candidats doivent impérativement avoir développé ou fait développer un site propre pour le compte de l'entreprise ou de l'établissement secondaire situé dans les circonscriptions des CCI de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale, de Calais, de Dunkerque et de St-Omer-St-Pol.
 - ✓ Le site présenté doit avoir un rapport direct avec l'activité de l'entreprise candidate.
 - ✓ Il n'est admis qu'une seule inscription par entreprise.
- L'organisateur veille au respect de ces conditions.

Article 4 - Les modalités d'inscription et l'organisation du concours

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **vendredi 21 octobre 2005 minuit**, sur : www.webtrophees-cotedopale.com ou à renvoyer à l'adresse ou au fax indiqués sur le coupon-réponse figurant au dos de ce règlement.

Article 5 - Les critères de sélection

Les sites internet seront sélectionnés dans chacune des catégories sur la base des critères suivants :

- ✓ **Critères qualitatifs** (notion de contenu) : richesse et diversité du contenu, pertinence du message, originalité, services à valeur ajoutée proposés, mentions légales
- ✓ **Critères techniques** (notion d'esthétique) : innovation, interactivité, pérennité du site, qualité de l'interface graphique et ergonomie générale du site
- ✓ **Critères Trophée e-business** : innovation dans l'utilisation de l'outil internet dans les échanges informationnels et transactionnels avec les clients et fournisseurs.

Article 6a - Les Trophées

Quatre nominés par CCI seront désignés selon les critères ci-dessous :

- ✓ **Catégorie "Commerce de détail, Hôtellerie-Restauration"**
 - 1 nominé élu suivant les critères qualitatifs du site
 - 1 nominé élu suivant les critères techniques du site
- ✓ **Catégorie "PME/PMI"**
 - 1 nominé élu suivant les critères qualitatifs du site
 - 1 nominé élu suivant les critères techniques du site

Les nominés seront déterminés suite à un double vote :

1 - Vote du public en ligne sur le site www.webtrophees-cotedopale.com du 22/10/2005 au 13/11/2005 minuit

2 - Remise des votes d'un jury local le 14/11/2005 avant midi.

Le classement résultant du nombre de suffrages recueillis sur internet aura l'attribution de points suivante : 1^{er} rang = 19 points, 2^{ème} rang = 15 pts,

3^{ème} rang = 11 pts, 4^{ème} rang = 7 pts et 5^{ème} rang = 3 pts.

Le classement résultant du vote du jury aura l'attribution de points suivante : 1^{er} rang = 50 points, 2^{ème} rang = 40 pts, 3^{ème} rang = 30 pts, 4^{ème} rang = 20 pts et 5^{ème} rang = 15 pts. Dans chacune des catégories, le site nominé sera celui dont la somme des points est la plus élevée. En cas d'ex-aequo, le candidat retenu sera celui bénéficiant de la date de mise en ligne la plus ancienne (renseignement déclaré sur le formulaire d'inscription).

Une même entreprise peut être nominée dans une catégorie pour les critères qualitatifs et techniques. Les candidats qui n'auront pas été nominés lors de la pré-sélection resteront néanmoins candidats à l'obtention du Trophée "e-business" comme indiqué à l'article 6b.

Les nominés participeront le jeudi 24 novembre 2005 à la cérémonie de remise des trophées, au cours de laquelle le jury désignera les vainqueurs.

4 trophées récompenseront les vainqueurs :

- ✓ **Catégorie "Commerce de détail, Hôtellerie-Restauration"**
 - 1 trophée "Côte d'Opale" sur les critères qualitatifs du site
 - 1 trophée "Côte d'Opale" sur les critères techniques du site
- ✓ **Catégorie "PME/PMI"**
 - 1 trophée "Côte d'Opale" sur les critères qualitatifs du site
 - 1 trophée "Côte d'Opale" sur les critères techniques du site

Article 6b - Le Trophée "e-business"

Le trophée "e-business" sera attribué parmi l'ensemble des participants par un jury de spécialistes des technologies de l'information et de la communication.

Article 7 - Le jury

Le jury local désigné est composé en toute impartialité de personnalités du monde économique et des technologies de l'information et de la communication, représentant 4 membres minimum pour chaque CCI. Le jury final sera constitué au minimum de 4 spécialistes des Technologies de l'Information et de la Communication. Ne peuvent être membres du jury les candidats ou les représentants des entreprises candidates au concours.

Article 8 - La remise des Trophées

La cérémonie de remise des Trophées aura lieu le **jeudi 24 novembre 2005** à partir de 18h30 à la CCI de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale à l'issue de la cérémonie de clôture du forum "Net-day". En cas d'absence, les gagnants seront avertis personnellement par courrier à l'adresse figurant sur le bulletin d'inscription.

Article 9 - Le calendrier 2005

- ✓ Mercredi 21 septembre : - Ouverture du concours et inscription des candidats
- ✓ Vendredi 21 octobre minuit : - Date limite d'inscription
- ✓ Du 22 octobre au 13 novembre minuit : - Vote en ligne sur www.webtrophees-cotedopale.com
- ✓ Lundi 14 novembre : - Remise des votes du jury local
- ✓ Mercredi 23 novembre : - Remise des votes du jury final
- ✓ Jeudi 24 novembre : - Présentation des sites nominés et cérémonie de remise des Trophées à partir de 18h30 à la **CCI de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale**

Article 10 - Dispositions diverses

Les gagnants s'engagent à accepter les conditions de remise de leur trophée. Celui-ci ne saurait être perçu sous aucune autre forme que celle prévue au présent règlement et ne fera l'objet d'aucune autre contrepartie en espèces. La participation à ce concours suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront souveraines et sans appel. Du seul fait de leur participation aux Web'Trophées de la Côte d'Opale, les candidats cèdent leur droit d'image et d'utilisation de leurs noms et adresses pour toute utilisation publi-promotionnelle exclusivement liée au concours. Toutes les difficultés d'interprétation du règlement seront tranchées par le jury. Les organisateurs se réservent le droit de proroger, de modifier ou d'annuler le concours sans un quelconque dédommagement pour les participants. La responsabilité des organisateurs et du jury ne saurait être mise en cause en cas de perte de dossier ou de dysfonctionnement quel qu'il soit, lors de la visite des membres du jury sur le site du participant.

Organisée par :

